ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
4, 5 ET 6 DÉCEMBRE 2012, GATINEAU, QC

Résolution n° 46/2012

TITRE :	Mesures pour l'application des arrêts de la Cour suprême relatifs aux pêches
OBJET :	Pêches
PROPOSEUR(E) :	Cliff Atleo, mandataire, Première Nation de Kyuquot/Checleseht, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée; 1 voix contre; 3 abstentions

ATTENDU QUE :

A. La Cour suprême du Canada a constamment confirmé les droits des Premières Nations en matière de pêche et de récolte des poissons.

B. Le gouvernement du Canada poursuit ses procédures judiciaires à l'encontre des Premières Nations tout en omettant d'appliquer de multiples arrêts de la Cour suprême.

C. Les Chefs en assemblée ont par le passé enjoint l'Assemblée des Premières Nations de mettre en place un mécanisme de négociation visant l'application des arrêts de la Cour suprême par la voie de la résolution 67-2010.

D. De nouveaux mandats sont nécessaires afin que des mesures concrètes soient prises pour mettre en œuvre la résolution 67-2010.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appellent l'Assemblée des Premières Nations à rechercher des ressources afin de mettre en œuvre la résolution 67-2010.

2. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de continuer à collaborer directement avec les Premières Nations en ce qui concerne les négociations entourant les décisions des tribunaux afin de mettre ces dernières en œuvre au moyen des processus préconisés par les régions.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

3. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de rechercher des ressources en vue d'organiser un forum national pour favoriser le dialogue entre les pêcheurs exerçant leurs droits inhérents, ancestraux ou issus de traités et pour partager les systèmes traditionnels de gouvernance ainsi que les stratégies de mise en œuvre des arrêts de la Cour suprême.
4. Confèrent à l'Assemblée des Premières Nations le mandat de coordonner avec les Premières Nations l'élaboration de stratégies pour améliorer le volet économique des pêches des Premières Nations, conformément aux décisions rendues par les tribunaux qui reconnaissent la pêche dans le cadre de l'économie.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL